

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 13 décembre, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de décembre.
Présents	15	
Votants	16	
Absents	04	

Date de convocation : 08/12/2016

Présents : Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE,

Absents excusés : M. P. ANDRE, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON), M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20161213-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20161213-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
30/11/2016	BOLE Yannick	3 341.45 €	Cylindres pour l'organigramme clés du cloître
01/12/2016	L'ARTISANERIE	441.00 €	3 tapis d'entrée suite aménagement aile Est du Cloître
02/12/2016	BALOSI MARGUET	3 529.31 €	Travaux supplémentaires dans le cloître (salle de réunion, éclairage de sécurité, salle des élus, boîte de dérivation couloir, salle répétition chorale, salle des sociétés)
02/12/2016	Mme BETTINELLI-GRAPPE, géomètre	15 500.00 €	Relevés topographiques sur le dossier de sécurisation de la traversée du village

20161213-03a Prise en charge des dépenses d'investissement 2017 sur le Budget Communal avant le vote du Budget Primitif

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2017, la commune de Montlebon ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

A savoir :

- Chapitre 10 : 2 623,00 €
- Chapitre 20 : 6 922,00 €
- Chapitre 21 : 108 989,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2017 du Budget Communal.

20161213-03b Prise en charge des dépenses d'investissement 2017 sur le Budget Eau avant le vote du Budget Primitif

Afin de faciliter les dépenses d'investissement sur le Budget Eau au premier trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON propose que le Conseil Municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

A savoir :

- Chapitre 21 : 100 132,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2017 du Budget Eau.

20161213-04 Réaménagement de l'emprunt de 500 000,00 € au Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation pour le réaménagement du prêt relais n°0000085309 de 500 000,00 € sur 180 mois, engagé le 13/11/2013 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de la maison de l'enfance.

La Banque Populaire et la Caisse d'Epargne n'ont pas envoyer d'offre. Le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignations ont répondu négativement. Mme ROUGNON-GLASSON présente la proposition de réaménagement du prêt du Crédit Agricole :

- Capital restant dû : 411 996.81 €
- Durée résiduelle : 141 mois
- Taux initial de l'emprunt : 3.38 %
- Taux réaménagé : 3.21 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 500.00 €
- Gain net pour la commune : 4 227.30 €

Mme ROUGNON-GLASSON précise que le taux réaménagé est de 1.45 % avant l'application de la pénalité de 10 % et qu'une minoration de 0.15 % est possible seulement si la durée d'emprunt du réaménagement est inférieure à 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de réaménagement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole au taux de 3.21 % tel que décrit ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant de réaménagement et tous documents s'y rapportant.

20161213-05 Choix du prestataire pour l'acquisition d'une classe numérique mobile

Monsieur Fabien BEZ présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour l'acquisition d'une classe numérique mobile au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud. Il explique qu'il s'agit d'un pack informatique composé notamment d'un chariot de transport, 12 ordinateurs élèves, un ordinateur enseignant et d'un serveur de gestion. A cela s'ajoute un onduleur, l'installation et le paramétrage avec les logiciels, la formation des utilisateurs, et une maintenance annuelle.

Trois entreprises ont accepté de délivrer une offre :

- Société MANUTAN (Laxou) : 8 378,00 € HT
Sans indication de maintenance
Sans indication de serveur

- Société IDINFO (Orchamps-Vennes) : 8 097,00 € HT
Maintenance : 349,00 € HT par an à partir de la 2^{ème} année
Serveur NAS avec onduleur : 1 106,00 € HT
- Société INFO RESEAUX SERVICES (Doubs) : 8 883,00 € HT
Maintenance : 1 340,00 € HT par an dès la 1^{ère} année
Serveur NAS avec onduleur : 1 327,00 € HT

M. BEZ explique que le dossier peut faire l'objet d'une aide financière au titre de la DETR auprès de la Préfecture du Doubs. Un dossier sera transmis pour le 15 décembre 2016. Le plan de financement est le suivant :

- DETR 35 % : 3 221,00 €
- Fonds propres : 5 982,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société IDINFO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition d'une classe numérique mobile auprès de la société IDINFO pour un montant de 9 203,00 € HT, soit 11 043,60 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Doubs au titre de la DETR.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande lorsque la municipalité aura réceptionné l'accusé réception de dossier DETR complet de la Préfecture du Doubs.

20161213-06 DIA sur la parcelle cadastrée AB 242 sise 6 rue du Doubs

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée AB 242, sise 6 rue du Doubs, d'une contenance de 856 m², pour un montant de 240 000,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle.

20161213-07 Demande de subvention du Ski Club du Val de Morteau

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du président du Ski Club du Val de Morteau (SCVM), Monsieur Philippe TICHIT, en date du 28 novembre 2016. L'association sollicite la municipalité pour une aide financière lors de l'organisation de la 2^{ème} étape des Championnats de France de ski de fonds U16, les 04 et 05 février 2017 au Gardot.

Le club précise que toutes les collectivités pouvant être concernées par cette manifestation ont été sollicitées, et que l'aide peut être établie sous forme de bon d'achat dans un commerce local. Le Conseil Municipal débat de la nature et du montant de l'aide que la commune de Montlebon souhaiterait apporter au SCVM.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser une aide financière de 300,00 € au Ski Club du Val de Morteau pour la manifestation des 04 et 05 février 2017.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est proposé que l'aide financière soit attribuée sous forme de bon d'achat à valoir au Coccimarket de Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix contre et 16 voix pour :

- DONNE son accord pour un bon d'achat d'un montant de 300,00 € à valoir au Coccimarket de Montlebon.
- DIT que l'aide financière ne sera pas versée en cas d'annulation de la manifestation.

20161213-08 DM02 Budget Eau – Mouvements de crédits

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le montant du reversement de l'assainissement communal à la Communauté de Communes du Val de Morteau est supérieure au prévisionnel crédité dans le Budget Eau 2016 de 2 020,74 €.

Afin de permettre le paiement, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Baisse des crédits de 2 020,74 € à l'article 022 Dépenses imprévues d'exploitation
- Augmentation des crédits de 2 020,74 € à l'article 658 Charges diverses de gestion courantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la Décision Modificative 02 du Budget Communal 2016 telle que présentée ci-dessus.

20161213-09 Divers

- Dimanche 18/12/2016 à 16h30 : concert de Noël de l'Echo de la Montagne à la salle des fêtes
- Samedi 07/01/2017 à 11h00 : Vœux du Maire aux Belmontois et Belmontoises à la Salle des Jardins au Cloître (1^{er} étage)
- Lundi 30/01/2017 de 10h30 à 12h30 : passage du 63^{ème} rallye Neige et Glace sur le territoire communal

20161213-10 Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 16 janvier 2017 à 20h15.

La séance est levée à 22h00.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

